Université de Montréal

BULLETIN DE PLANIFICATION
POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AMIS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
VOLUME 24 :: NUMÉRO 1 :: AUTOMNE 2016

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

SOMMAIRE

PIERRE-ROGER BOILEAU : LORSQUE LA MÉMOIRE CONDUIT AU DON

ASSURANCE VIE EXISTANTE ET DONS MAJEURS PEUVENT FORMER UN COUPLE HEUREUX

PLUSIEURS HISTOIRES DE VIE POUR UNE PASSION UNIQUE

TÉMOIGNAGE

« SOUTENIR LES ÉTUDIANTS AFRICAINS »

Raymond Coulombe

En mai dernier, dans le numéro du printemps 2016 de la revue *Les diplômés* de l'Université de Montréal, Raymond Coulombe est tombé sur l'article « Pierrette Rayle donne au suivant ».

Le magazine avait été déposé dans sa boîte aux lettres par erreur. Âgé de 87 ans, M. Coulombe a lu attentivement les propos de la juge à la retraite. La lecture du témoignage de Mme Rayle l'a inspiré au point qu'il a immédiatement décidé de faire un don de 100 000 $ à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université en son nom et en celui de sa femme, Gisèle Aubin.

Né en 1929 à Saint-Gédéon, un village du Lac-Saint-Jean, Raymond Coulombe a grandi dans une famille de 13 enfants. « Chez nous, on commençait à travailler à la ferme familiale dès l'âge de cinq ans. »

Dans son patelin, l'école s'arrête à la neuvième année. « Moi, je tenais à continuer mes études. Dès que j'ai pu le faire, je suis parti. »

Un oncle l'aide à entrer au Collège de L'Islet, où l'on donne le cours commercial. Puis il entre chez les Frères des écoles chrétiennes et passe son brevet A. À 23 ans, il s'offre pour partir en mission à l'étranger. Il s'envole pour la France et y obtient son baccalauréat. Il enseigne ensuite au Cameroun, au Togo et au Maroc. En tout, il passera 18 ans en Afrique.

De retour au Québec en vue d'entreprendre une licence en mathématiques à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UdeM, il rencontre sa future femme. Élevée à Saint-Félix-de-Valois dans une famille de 11 enfants, Gisèle Aubin possède un parcours analogue au sien.

Musicienne accomplie, elle est entrée chez les Sœurs de Sainte-Anne à l'âge de 19 ans. Titulaire d'une maîtrise en sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, elle a enseigné en Haïti pendant six ans.

Raymond Coulombe et Gisèle Aubin se marient en 1973, après avoir quitté leurs communautés religieuses

respectives. Ils ont la quarantaine avancée et sont sans le sou. M. Coulombe se présente devant un comité de sélection de l'Agence canadienne de développement international dans l'espoir d'obtenir un poste de professeur de mathématiques au Maroc. Il dit aux personnes qui l'interrogent : « Moi, je ne vais pas en Afrique pour faire de la propagande pour le Canada. Je vais en Afrique pour que les Africains s'épanouissent. » Avec sa femme à ses côtés, il enseignera trois ans au lycée Mohammed de Casablanca.

Quand les Coulombe rentrent dans la Belle Province en 1976, le seul emploi qui correspond à leurs qualifications se trouve à Sainte-Agathe dans une classe spécialisée pour enfants atteints de troubles socio-affectifs graves. Les derniers représentants de l'ancien système d'éducation québécois se retrouvent face au plus récent avatar de la réforme scolaire. « On a mis cinq ans à s'habituer, explique M. Coulombe. Puis, on a compris qu'on ne pouvait absolument rien faire au point de vue scolaire avec ces enfants. Parce qu'un enfant en bas âge qui ne reçoit pas d'amour de ses parents, c'est une catastrophe. »

Anciens religieux, M. Coulombe et sa femme avaient fait vœu de pauvreté durant leur jeunesse. Ils ont eu à peine dix ans pour amasser des économies. Pourtant, ils se retrouvent comblés. « Un jour en lisant la Bible je suis tombé sur ce verset de l'évangile selon Saint-Jean : « Je suis venu pour que vous ayez la vie et que vous l'ayez en abondance. » Monsieur Coulombe a alors pensé : « Cette parole est pour moi. »

Ils prennent leur retraite en 1983. Ils en profitent pour voyager et soutenir des organismes de charité. Puis, ils pensent à l'Université de Montréal. Le don qu'ils remettent aujourd'hui à l'UdeM sera distribué sous forme de bourses aux étudiants africains en stage à l'Université. Même si la conjointe de M. Coulombe souffre aujourd'hui de la maladie d'Alzheimer, elle participe symboliquement au projet. « Elle serait d'accord avec moi », affirme son mari.

PIERRE-ROGER BOILEAU : LORSQUE LA MÉMOIRE CONDUIT AU DON

Diplômé en études allemandes de l'Université de Montréal, Pierre-Roger Boileau a grandi dans une famille où l'on conservait des souvenirs douloureux de la Deuxième Guerre mondiale. Mais le vif désir de connaître la culture allemande n'a jamais quitté M. Boileau qui a beaucoup fréquenté les archives de l'Université. Et aujourd'hui, c'est avec fierté qu'il confirme un don testamentaire aux archives de l'Université.

Son oncle, le sergent Paul-Roger Boileau, a été tué lorsque son bombardier Lancaster a été abattu au-dessus de Berlin le 31 janvier 1944. Le jeune mitrailleur québécois qui s'était porté volontaire pour combattre au sein de l'Aviation royale canadienne est enterré dans un cimetière militaire britannique à Berlin.

M. Boileau est né en 1949. « Quand j'étais enfant, explique-t-il, ma grand-mère pleurait en me racontant cette tragédie. Pour elle, son fils était mort pour le roi d'Angleterre et cette situation n'avait aucun sens. Elle ne s'en est jamais remise. »

Passionné d'histoire, M. Boileau avoue que tout son intérêt pour la culture allemande provient de ces tête-à-tête bouleversants avec sa grand-mère. « J'aurais pu vouloir me venger. J'ai préféré devenir l'ami de mon ennemi », dit celui qui est titulaire d'un certificat en archivistique également de l'UdeM.

Retraité, il a passé plusieurs heures à la salle de consultation de la Division de la gestion de documents et des archives de l'Université. Il a d'abord jeté son dévolu sur la collection du juge Louis-François-George Baby (1832-1906) à la recherche d'informations sur la seigneurie de Ramezay, où ses ancêtres ont habité au 19e siècle. Au fil de ses explorations du fonds Baby, l'une des plus importantes collections d'archives sur l'histoire du Canada, il « s'est laissé distraire » par des documents qui portaient sur le Montréalais d'origine allemande William Berczy, peintre et aventurier, mort en 1813.

Né le 10 décembre 1744 à Wallerstein, en Allemagne, Berczy était considéré comme un des meilleurs portraitistes canadiens de son temps, et l'un des personnages les plus colorés de l'histoire du Canada.

Le Musée des Beaux arts du Canada a réalisé une rétrospective de l'œuvre de Berczy en 1992. M. Boileau reconnaît la valeur des tableaux mais s'intéresse davantage aux manuscrits laissés par l'intrépide Allemand. « Je suis fasciné par son journal », dit-il. Il mentionne un naufrage dans la Baie des Chaleurs durant l'hiver 1800. « Privé de tout moyen de transport, Berczy a dû traverser la Gaspésie à pied ! J'aimerais passer à travers ce chapitre de son journal écrit entièrement en allemand ancien. »

M. Boileau s'est pris d'affection pour ce personnage qui est né dans le pays où son oncle est enterré. Il compte faire un don aux archives de l'Université pour le classement intégral du fond Berczy, dont une partie des documents est rédigée dans une variante germanique de l'alphabet latin, la *kurrentsch*, aujourd'hui désuète.

POUR MIEUX PLANIFIER

ASSURANCE VIE EXISTANTE ET DONS MAJEURS PEUVENT FORMER UN COUPLE HEUREUX

L'idée de laisser votre marque et votre nom en faisant un don à une université vous a traversé l'esprit, mais vous ne possédez pas les sommes nécessaires en ce moment ? Qu'à cela ne tienne ! Si vous avez une assurance vie, c'est possible, et nul besoin de puiser dans votre fonds de retraite ou dans votre succession familiale. Comment faire alors ?

Il suffit d'utiliser une partie ou la totalité de votre assurance vie actuelle et de faire une analyse actuarielle de la valeur de votre police. Il importe peu qu'elle soit temporaire sans valeur ou permanente avec valeur, car chaque police d'assurance contractée possède une valeur actuarielle. Plus la police est âgée, plus cette valeur est grande et plus elle vous sera profitable.

À titre d'exemple, j'aimerais vous faire part d'un cas vécu cette année. Un client avait souscrit une police de 550 000 $ en 2002 à l'âge de 55 ans. La prime était de 6204 $ à vie et aucune valeur de rachat n'était comptabilisée. Avec l'analyse actuarielle, il a été déterminé que la valeur de sa police était maintenant de 198 364 $. Avec l'accord de l'université à laquelle il voulait faire un don, le client lui a légué sa police d'assurance et l'établissement en est devenu le propriétaire et le bénéficiaire. Le client continue de payer sa prime jusqu'à son décès, moment auquel l'université recevra un don de 550 000 $ non imposable qui sera distribué dans les départements choisis selon l'entente conclue entre le client et la division des dons majeurs de l'université. Il va sans dire que c'est une excellente nouvelle pour l'université et que c'est la bonne façon de s'assurer de la pérennité des dons.

Les avantages sont nombreux pour le client. Au-delà du don à son alma mater, ou à l'établissement de son choix, il obtiendra un reçu de don immédiat pour l'année fiscale 2016 de 198 364 $. La règle d'un don admissible est qu'un maximum de 75 % du reçu est déductible du revenu net dans l'année du don. Les crédits d'impôt inutilisés pourront être reportés au cours des cinq années suivantes. De plus, sa prime annuelle de 6204 $ est aussi admissible à un crédit d'impôt; il recevra de l'université un reçu annuel de don chaque année jusqu'à son décès. Sa prime coûtera donc beaucoup moins cher que prévu après les crédits d'impôt applicables.

Vous pouvez également souscrire à une nouvelle police dont 100% des primes seront admissibles comme don de charité. Vous pouvez faire une grosse contribution à l'université simplement en payant une prime déductible tout en évitant de dilapider votre capital pour votre retraite et votre succession. Voilà une façon simple d'encourager votre université ou les départements de l'établissement qui vous tiennent à cœur.

Patrice Sergerie
Conseiller en sécurité financière
Président de Gestion financière sécuritaire inc.

www.gfsinc.ca
514 865-0740

LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

EN 2003, L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FONDAIT LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE AFIN DE REGROUPER, D'HONORER ET DE REMERCIER LES DONATEURS QUI ONT PRÉVU UN DON PLANIFIÉ AINSI QUE LES REPRÉSENTANTS DES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT FAIT UN LEGS DANS LE PASSÉ.

PLUS DE 500 PERSONNES ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. PARMI CELLES-CI, PLUS DE 150 SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL A REÇU AU-DELÀ DE 220 DONS TESTAMENTAIRES. PLUS DE 70 SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE ET REPRÉSENTÉES PAR LA FAMILLE OU DES AMIS.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

LES INDIVIDUS :

Jacques Audet, Géraldine Bazuin, Pierre Boileau, Fernand Lafleur, Louise Nadeau, Michel Phaneuf, Robert Prud'homme, Georges Hélal

LES SUCCESSIONS (ET LEURS REPRÉSENTANTS) :

Lucie-Quesnel (Diane Quesnel), Gaston-Pételle (Claudette Pételle), Juliette-Magnin (Estelle Simard)

Pour plus d'information concernant la Société du patrimoine, n'hésitez pas à communiquer avec Hélène Véronneau, en toute confidentialité, au 514 343-6020.

LISTE MISE À JOUR LE 1er JUILLET 2016

ENTRE NOUS

PAR HÉLÈNE VÉRONNEAU
DIRECTRICE DES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS
BUREAU DU DÉVELOPPEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES DIPLÔMÉS

PLUSIEURS HISTOIRES DE VIE POUR UNE PASSION UNIQUE

J'ai l'honneur depuis février 2016 de diriger la division des dons majeurs et planifiés de l'Université de Montréal. C'est un immense privilège, car à ce poste je suis témoin d'histoires de vie caractérisées par des passions, des souvenirs touchants et une vision généreuse.

En voici quelques exemples : un passionné de littérature couche l'Université de Montréal sur son testament afin que le service des bibliothèques puisse poursuivre sa contribution à l'étude des papiers Berczy du fonds Baby sur lesquels il a travaillé de nombreuses années; un collectionneur averti désire enrichir la collection d'objets ethnographiques du Département d'anthropologie par des dons d'œuvres d'art africaines; une diplômée en médecine se souvient des années difficiles qu'elle a vécues durant ses études et désire offrir des bourses d'aide financière en faisant don à l'UdeM d'une police d'assurance vie qu'elle a contractée il y a plusieurs années; enfin, un couple de diplômés de la Faculté de l'éducation permanente crée un fonds de dotation pour mener à bien une mission qui lui tient à cœur depuis longtemps, favoriser l'enseignement dans les pays en développement.

On le voit, les véhicules de dons planifiés sont variés, les histoires différentes, les élans divers, mais le projet, lui, est commun : léguer une partie de son patrimoine à l'Université de Montréal, là où des savoirs se construisent, là où des savoirs se transmettent.

Hélène Véronneau
Information :
Bureau du développement et des relations avec les diplômés
Téléphone : 514 343-6812
bdrd.umontreal.ca

Successions : tout ce que vous devez savoir pour bien planifier

(guide pratique publié par Protégez-vous)

Testament, succession, liquidation… Voilà autant de sujets qui méritent notre attention et qui exigent toute notre compréhension. Cette nouvelle édition du guide pratique des successions, rédigé en partenariat avec la Chambre des notaires en en collaboration avec Éducaloi, est un outil riche en information et couvrant l'essentiel des aspects d'une bonne planification successorale.

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C011825

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés au Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7 ou faits par téléphone au 514 343-6812.
L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.
Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégales.